

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2024**

DÉLIBÉRATION N° 91-2024D

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Claude CAU, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS

POUVOIR(S): Pierre CASSE donne pouvoir à Claude CAU

ABSENT(S): Christophe PAUTREL

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 10

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Votants : 9

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 03/12/2024

VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : DON À LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE DE MATÉRIEL DU GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS (GSCF)

Monsieur le Maire rappelle les informations données lors du dernier conseil municipal concernant la réserve opérationnelle de matériel du GSCF.

Cette aide matérielle (lits, couvertures, ...) peut être apportée lors de catastrophes naturelles et les bénéficiaires sont prioritaires si un don a été versée auparavant.

Monsieur le Maire propose donc de faire un don de 50 € afin d'être prioritaires sur l'obtention d'une aide matérielle en cas de catastrophe naturelle.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De faire un don de 50 € au Groupe de Secours Catastrophe Français
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Le Maire

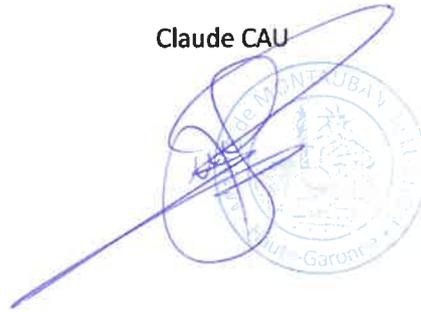
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que
dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Claude CAU



Télétransmis en Préfecture le 10/12/2024
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 10/12/2024
Notifié à l'intéressé le _____